



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE

MISSION DE COORDINATION SPS
MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE
ACTE D'ENGAGEMENT

POUVOIR ADJUDICATEUR : Ville de BACCARAT

OPERATION : Musée du flacon et du parfum

OBJET DU MARCHE : Mission de coordination SPS pour la réhabilitation du château de Gondrecourt en vue de son aménagement en musée du flacon et du parfum

Maître d'ouvrage : Ville de Baccarat

Adresse : 2 rue Adrien Michaut 54120 BACCARAT

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 130 du décret du 25 mars 2016 :

Marion SANCIAUME (marion.sanciaume@ville-baccarat.fr)

Comptable assignataire : Mme la comptable du Trésor Public, 2 rue Adrien Michaut 54120 BACCARAT

Les cessions de créance doivent être notifiées ou les nantissements signifiés à l'organisme désigné ci-dessus

ARTICLE 1 - CONTRACTANT (LE TITULAIRE EST UNE PERSONNE PHYSIQUE)	3
ARTICLE 1 - CONTRACTANT (LE TITULAIRE EST UNE PERSONNE MORALE).....	3
ARTICLE 1 - CONTRACTANT (LE TITULAIRE EST UN GROUPEMENT DE PERSONNES)	4
ARTICLE 2 - CONDITIONS GENERALES D'EXECUTION DU MARCHE.....	6
2.1 Objet de l'intervention du coordonnateur SPS.....	6
2.2 Eléments d'appréciation de l'opération et conditions d'intervention du titulaire.....	6
2.3 Délais d'exécution et durée du marché	7
2.4 Conditions d'exécution	8
2.5 Responsable technique.....	8
2.6 Dossiers à fournir en cours d'exécution de la mission.....	8
2.7 Reconduction	9
ARTICLE 3 - MISSIONS DU COORDONNATEUR	9
ARTICLE 4 - SOUS-TRAITANCE.....	9
ARTICLE 5 - FORME DES PRIX ET MONTANT DE L'OFFRE	10
5.1 Forme des prix.....	10
5.2 Montant de l'offre	10
5.3 Décomposition du prix forfaitaire par mission et par cotraitant en cas de groupement conjoint	11
5.4 Conséquence financière de la non-exécution ou de l'exécution d'une tranche optionnelle : application d'une indemnité de dédit ou d'un rabais	14
ARTICLE 6 - REGLEMENT DES COMPTES.....	14
6.1 Délai de règlement.....	14
6.2 Avance	14
6.3 Modalités de paiement	15
ARTICLE 7 - PIECES A PRODUIRE PAR LE COCONTRACTANT.....	16
ARTICLE 8 - ACCEPTATION DE L'OFFRE.....	16

ARTICLE 1 - CONTRACTANT (LE COORDONNATEUR EST UNE PERSONNE PHYSIQUE)

Je soussigné, contractant unique, engageant ainsi ma personne, désignée dans le marché sous le nom "le coordonnateur"

M..... agissant en mon nom personnel,
domicilié à

Adresse électronique nécessaire aux notifications par échanges dématérialisés faites par le maître de l'ouvrage conformément au CCATP :

Téléphone :

- Immatriculée à l'INSEE :
 - Numéro SIRET :
 - Code la nomenclature d'activité française (NAF) :
- Numéro d'identification au registre du commerce :

Après avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières et des documents qui y sont mentionnés au présent acte d'engagement,

- M'ENGAGE, sans réserve, conformément aux conditions clauses et prescriptions des documents visés ci-dessus à exécuter les prestations aux conditions ci-après, qui constituent mon offre.
- AFFIRME, sous peine de résiliation de plein droit du marché, bénéficiaire, conformément à la réglementation en vigueur, des compétences obligatoires (Agrément ministériel),
- AFFIRME, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que je suis titulaire d'une police d'assurance garantissant l'ensemble des responsabilités que j'encours :

Compagnie :

N° Police :

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si l'attribution du marché a lieu dans un délai de 120 (cent-vingt) jours à compter de la date de réception des offres finales, soit **le 18 décembre 2017 à 12 h 00**.

ARTICLE 1 - CONTRACTANT (LE COORDONNATEUR EST UNE PERSONNE MORALE)

Je, contractant unique soussigné, engageant ainsi ma personne, désignée dans le marché sous le nom "le coordonnateur »

M.....
agissant au nom et pour le compte de la société dénommée
ayant son siège social à

Adresse électronique nécessaire aux notifications par échanges dématérialisés faites par le maître de l'ouvrage conformément au CCATP :

Téléphone :

Forme de la société..... Capital

- Immatriculée à l'INSEE :
 - Numéro SIRET :
 - Code la nomenclature d'activité française (NAF) :
- Numéro d'identification au registre du commerce :

Après avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières et des éléments qui sont mentionnés au présent acte d'engagement,

- M'ENGAGE, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions des documents visés ci-dessus à exécuter les prestations aux conditions ci-après, qui constituent mon offre,
- AFFIRME, sous peine de résiliation de plein droit du marché, bénéficiaire, conformément à la réglementation en vigueur, des compétences obligatoires (Agrément ministériel),
- AFFIRME, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que la société pour laquelle j'interviens, est titulaire d'une police d'assurance garantissant les responsabilités qu'elle encourt :

Compagnie :

N° Police :

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si l'attribution du marché a lieu dans un délai de 120 (cent-vingt) jours à compter de la date de réception des offres finales, soit le **18 décembre 2017 à 12 h.**

ARTICLE 1 - CONTRACTANT (LE COORDONNATEUR EST UN GROUPEMENT DE PERSONNES)

Les candidats sont informés que le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de contraindre le groupement attributaire à revêtir la forme d'un groupement solidaire dans le cas où il n'aurait pas candidaté sous cette forme.

NOUS soussignés,

cotraitants conjoints,

cotraitants solidaires,

engageant ainsi les personnes physiques ou morales ci-après désignées dans le marché sous le nom "le coordonnateur »

• 1^{er} **cocontractant**

(cas d'une personne morale)

M

agissant au nom et pour le compte de la société dénommée

ayant son siège social à

Forme de la société..... Capital

- Immatriculée à l'INSEE :

• Numéro SIRET :

• Code la nomenclature d'activité française (NAF) :

- Numéro d'identification au registre du commerce :

(cas d'une personne physique)

M..... agissant en mon nom personnel,

domicilié à

- Immatriculée à l'INSEE :

• Numéro SIRET :

• Code la nomenclature d'activité française (NAF) :

- Numéro d'identification au registre du commerce :

La société (Cas de la personne morale)représentée par M.....

ou Monsieur (Cas de la personne physique), dûment mandaté à cet effet, est le **mandataire du groupement solidaire de chacun des membres du groupement** pour ses obligations contractuelles à l'égard de la maîtrise d'ouvrage,

Adresse électronique nécessaire aux notifications par échanges dématérialisés faites par le maître de l'ouvrage conformément au CCATP :

.....
Téléphone :

• **2ème co-contractant**

(cas d'une personne morale)

M
agissant au nom et pour le compte de la société dénommée
ayant son siège social à

Forme de la société..... Capital

- Immatriculée à l'INSEE :
 - Numéro SIRET :
 - Code la nomenclature d'activité française (NAF) :
- Numéro d'identification au registre du commerce :

(cas d'une personne physique)

M..... agissant en mon nom personnel,
domicilié à

- Immatriculée à l'INSEE :
 - Numéro SIRET :
 - Code la nomenclature d'activité française (NAF) :
- Numéro d'identification au registre du commerce :

• **3^e cocontractant**

(cas d'une personne morale)

M
agissant au nom et pour le compte de la société dénommée
ayant son siège social à

Forme de la société..... Capital

- Immatriculée à l'INSEE :
 - Numéro SIRET :
 - Code la nomenclature d'activité française (NAF) :
- Numéro d'identification au registre du commerce :

(cas d'une personne physique)

M..... agissant en mon nom personnel,
domicilié à

- Immatriculée à l'INSEE :
 - Numéro SIRET :
 - Code la nomenclature d'activité française (NAF) :
- Numéro d'identification au registre du commerce :

Après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Techniques et Particulières et des documents qui y sont mentionnés à l'acte d'engagement,

- NOUS ENGAGEONS, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions des documents visés ci-dessus à exécuter les prestations aux conditions ci-après, qui constituent l'offre du groupement que nous avons constitué,
- AFFIRMONS, sous peine de résiliation de plein droit du marché, bénéficié, conformément à la réglementation en vigueur, des compétences obligatoires (Agrément ministériel),
- AFFIRMONS, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que toutes les personnes physiques ou morales pour lesquelles nous intervenons sont titulaires d'une police d'assurance garantissant l'ensemble des responsabilités qu'elles encourent :

	<u>1^{er} cocontractant</u>	<u>2^{ème} cocontractant</u>	<u>3^{ème} cocontractant</u>
Compagnie :
N° police :

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si l'attribution du marché a lieu dans un délai de 120 (cent-ving) jours à compter de la date de réception des offres finales, soit le **18 décembre 2017 à 12 h 00**.

ARTICLE 2 - CONDITIONS GENERALES D'EXECUTION DU MARCHÉ

2.1 Objet de l'intervention du coordinateur SPS

Le présent marché est un marché unique, subdivisés en deux lots, l'intervention du coordinateur SPS a pour objet l'exécution des missions définies ci-après à l'article 3.

Décomposition du marché en tranches

Le marché de réhabilitation du château de Gondrecourt et son aménagement en musée est découpé en une tranche ferme et 2 tranches optionnelles définies comme suit :

- Tranche ferme : réhabilitation du château de Gondrecourt et aménagement en musée du flacon et du parfum
- Tranche optionnelle 1 : espaces et environnement urbain
- Tranche optionnelle 2 : parking

2.2 Eléments d'appréciation de l'opération et conditions d'intervention du titulaire

- Montant estimé des travaux (HT) :
 - Tranche ferme : 8 225 500 € HT
 - Tranche optionnelle 1 : 91 000 € HT
 - Tranche optionnelle 2 : 465 000 € HT
- Durée prévisible d'intervention du coordonnateur :
 - Pour la tranche ferme : à l'expiration du délai de garantie de parfait achèvement ou au plus tard après la levée de la dernière réserve des marchés de travaux si celle-ci a lieu lors de la prolongation du délai de garantie.
 - Pour les tranches optionnelles : le délai global est de 36 mois à compter de l'ordre de service dont la date n'est pas définie à ce jour, s'agissant d'une tranche conditionnelle.
- Date prévue pour le début de l'intervention du coordonnateur : par ordre de service
- Délai prévu pour l'exécution des études : selon avancement des travaux
- Date prévue pour le début des travaux : mars 2019
- Délai prévu pour l'exécution des travaux : selon avancement des travaux
- Nombre d'entreprises (y compris sous-traitants) prévisible : à déterminer après attribution des marchés publics
- Nombre de lots techniques : à déterminer après attribution des marchés publics

2.3 Délais d'exécution et durée du marché

• Délai d'établissement des documents à fournir par le titulaire :

Prestations demandées	Délai de délivrance des documents, rapports, visas	Point de départ
Phase conception		
Modalités pratiques de coopération du coordonnateur avec les autres intervenants	1 semaine	A compter de l'ordre de service
PGC : élaboration, suivi et mise à jour	Elaboration : 15 jours Mise à jour : deux jours	A compter de l'ordre de service
RJC : ouverture, suivi et mise à jour	Ouverture Mise à jour : le lendemain de la mention	A compter de l'ordre de service
Examen, analyse et rapport sur les documents d'études	8 jours	A la date de réception des documents
DCE : participation à l'élaboration		A compter de la réception des documents
Analyse des offres pour les contrats de travaux	8 jours	A compter de la réception des documents
Déclaration préalable : élaboration et mise à jour	15 jours	Avant le dépôt du permis de construire
Participation à des réunions de mise au point techniques	3 jours ouvrés	A compter de la date de réunion
Phase de réalisation		
Organisation de l'accès au chantier		A compter de l'ordre de service
Rapport périodique définissant les risques liés au site, aux installations, aux bâtiments voisins, à l'activité et à la coactivité		Au fur et à mesure de l'évolution du chantier
Visites de chantier	Dans les 3 jours ouvrés	Selon visites
Visites inopinées de chantier	Dans les 3 jours ouvrés	Selon visites
Réunions de chantier	Dans les 3 jours ouvrés	Selon réunions
PGCSPS : mise à jour		Au fur et à mesure de l'évolution du chantier
PPSPS : examen, harmonisation, observations, mise à jour	8 jours	Au fur et à mesure de l'évolution du chantier
Coordination du chantier au niveau hygiène et sécurité : inspection commune		Avant remise du PPSPS
Suivi des accidents mettant en cause un intervenant		Selon accidents
DIUO : élaboration et mise à jour	15 jours	Dès remise des études de conception A partir de la mise à disposition des DOE

Les modalités d'acceptation par le maître d'ouvrage des documents produits par le titulaire sont par le CCATP.

Le marché est un marché à tranches

La durée globale prévisionnelle d'exécution du marché est fixée à 36 mois à compter de la date fixée par l'ordre de service qui prescrira de commencer les prestations

Les prestations s'achèveront à l'expiration du délai de garantie ou au plus tard après la levée de la dernière réserve des marchés de travaux si celle-ci a lieu lors de la prolongation du délai de garantie dans les conditions fixées à l'article 15 du CCATP.

Les délais d'exécution de chacune des tranches sont fixés comme suit :

- Tranche ferme : 24 mois à compter de la notification du marché ou de la date fixée dans l'OS de démarrage comme indiqué ci-dessus.
- Tranche optionnelle 1 : 36 mois à compter de l'OS de démarrage
- Tranche optionnelle 2 : 36 mois à compter de l'OS de démarrage

Les délais d'exécution des tranches optionnelles partent à compter de la date fixée, soit par la décision d'affermissement de chacune des tranches qui sera notifiée au titulaire, soit par l'ordre de service prescrivant de commencer les prestations de la tranche considérée.

Délais limites d'affermissement des tranches optionnelles à compter de l'origine du délai contractuel de la tranche ferme ou date limite d'affermissement :

- Tranche optionnelle 1 : 60 mois
- Tranche optionnelle 2 : 60 mois

Si la décision d'affermissement d'une tranche optionnelle n'a pas été notifiée dans ce délai, le maître de l'ouvrage et le titulaire du marché sont, à l'expiration de ce délai, déliés de toute obligation pour cette tranche, sans préjudice de l'application des indemnités d'attente ou de dédit dans les conditions définies au présent marché le cas échéant.

→ Indemnité d'attente :

Il ne sera pas fait application d'une indemnité d'attente.

2.4 Conditions d'exécution

Le coordonnateur interviendra dans le cadre d'une mission de niveau 1.

2.5 Responsable technique

Dès la notification du présent marché, le coordonnateur désigne le responsable technique qualifié pour signer au cours de l'exécution du marché les avis et rapports.

Tout changement de responsable technique qualifié devra être notifié immédiatement à la personne responsable du marché.

La ville souhaite rencontrer le responsable technique qui sera désigné avant le début des travaux afin d'envisager avec lui un partenariat de travail efficace.

2.6 Dossiers à fournir en cours d'exécution de la mission

Les documents à remettre par le titulaire au cours de l'exécution du marché sont définis par le CCATP et seront remis en :

- Support papier
- Support dématérialisé transmis par voie électronique à l'adresse : marion.sanciaume@ville-baccarat.fr
- Pour satisfaire à cette obligation tous les fichiers devront être compatibles avec les formats suivants (*texte à adapter selon les circonstances*) :
 - standard .zip
 - Adobe® Acrobat® .pdf
 - Rich Text Format .rtf
 - doc ou .xls ou .ppt
 - le cas échéant, le format DWF
 - ou encore pour les images bitmaps .bmp, .jpg, .gif

- Le titulaire est invité à :
 - ne pas utiliser certains formats, notamment les ".exe".
 - ne pas utiliser certains outils, notamment les "macros".
 - traiter les fichiers constitutifs de ses études par un anti-virus.
- En cas de difficulté de récupération ou détection de virus, le titulaire devra prendre toutes les mesures nécessaires pour transmettre au maître d'ouvrage ou son représentant, l'ensemble de ces données soit par la voie électronique, soit sur un support physique électronique lisible et sain dans un délai de 2 jours ouvrables. En cas de retard dans la transmission de ce support, le maître d'ouvrage ou son représentant se réserve, s'il y a lieu, l'application de pénalités de retard pour l'élément d'études concerné. Il appartiendra au titulaire de s'assurer que la transmission de ces documents sous la forme dématérialisée a bien été effectuée auprès des intéressés.
- Le titulaire diffusera ces documents aux intervenants : à la maîtrise d'ouvrage, à la maîtrise d'œuvre, à l'OPC, aux entreprises, au contrôleur technique.

2.7 Reconduction

Le marché pourra être reconduit deux fois.

La reconduction sera notifiée par écrit à l'initiative du maître d'ouvrage au plus tard un mois avant l'expiration du marché. Le titulaire ou le groupement d'entreprise ne pourra pas refuser cette (ces) reconduction (s).

ARTICLE 3 - MISSIONS DU COORDONNATEUR

- Domaine Bâtiment neuf et Réhabilitation
- Missions : Le coordonnateur est titulaire de la mission composée minimale telle que définie à l'article 3 du CCATP.
- Solidité des ouvrages avoisinants x oui

Cadre de la mission par tranches :

Missions	Tranche ferme	Tranche optionnelle 1	Tranche optionnelle 2
DIAG	X		
APS	X		
APD	X		
PRO	X		
ACT	X	X	X
PRO	X	X	X
ACT	X	X	X
VISA	X	X	X
EXE	X	X	X
DET	X	X	X
AOR	x	x	x

ARTICLE 4 - SOUS-TRAITANCE

La sous-traitance n'est pas autorisée.

ARTICLE 5 - FORME DES PRIX ET MONTANT DE L'OFFRE

5.1 Forme des prix

Le présent marché est passé à prix ferme non actualisable

Les modalités de prix sont fixées à l'article 8 du CCATP

La présente offre est établie sur la base des conditions économiques en vigueur, à la date d'attribution du marché.

5.2 Montant de l'offre

Les prestations du contrôleur technique seront rémunérées par application d'un prix forfaitaire basé sur les conditions économiques définies ci-dessus.

Montant forfaitaire Hors T.V.A :

Montant T.V.A au taux de % :

Montant TTC :

Montant TTC (en lettres) :

La décomposition du prix par tranche est la suivante :

	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
Tranche ferme			
Tranche optionnelle 1			
Tranche optionnelle 2			

- Tranche ferme - *en toutes lettres*

. montant H.T. :

. au taux de T.V.A. de :% Montant :

. montant T.T.C. :

- Tranche optionnelle I - *en toutes lettres*

. montant H.T.:

. au taux de T.V.A. de :% Montant :

. montant T.T.C. :

- Tranche optionnelle II - *en toutes lettres*

. montant H.T. :

. au taux de T.V.A. de :% Montant :

. montant T.T.C. :

- TOTAL GENERAL - *en toutes lettres*

. montant H.T. :

. au taux de T.V.A. de :% Montant :

. montant T.T.C. :

Le montant de l'offre comprend l'ensemble des dépenses nécessaires à l'exécution du marché telles que visites des lieux, réunions avec la maîtrise d'œuvre, visites de chantier, déplacements, réunions avec la maîtrise d'ouvrage, etc.

Cette rémunération comprend le nombre de vacations nécessaires à la bonne réalisation de la mission, avec minimum une visite par semaine pendant les travaux, et les déplacements correspondants pendant la période de garantie de parfait achèvement. Si le maître de l'ouvrage demande des vacations et des déplacements supplémentaires pendant cette période, ils seront rémunérés par application des prix figurant dans la décomposition du prix global et forfaitaire, pour la catégorie de personnels techniques concernée.

Versement de la rémunération du mandataire du groupement :

La rémunération du mandataire du groupement pour sa mission de coordination est incluse dans le prix de ses prestations. Elle lui sera versée au fur et à mesure du versement de ses règlements.

5.3 Décomposition du prix forfaitaire par mission et par cotraitant en cas de groupement conjoint

En cas d'entreprise unique

	Nombre de jours proposés	Montants proposés HT
<u>Phase conception</u>		
Visite préalable du site		
Réunions avec le maître d'œuvre et le maître d'ouvrage		
Observations lors de l'élaboration en matière de SPS, phase APS/APD		
Ouverture et tenue du registre journal		
Ouverture et mise à jour du DIUO		
Elaboration et suivi du PGC		
Elaboration et mise à jour de la déclaration préalable		
Observations lors de l'élaboration du DCE en matière de SPS		
Participation à l'analyse des offres pour les contrats de travaux		
Sous total phase de conception		
<u>Phase réalisation</u>	Nombre de jours proposés	Montants proposés HT
Inspections communes avec chaque entreprise		
Examen et harmonisation des PPSPS		
Mise à jour du PGC		
Visites et contrôles sur le site des mesures de SPS, rédaction et transmission des observations		
Dossier de maintenance des lieux de travail		
Participations aux réunions de chantiers, rédaction et transmission des observations		
Tenue du Registre Journal		
Mise à jour du DIUO		
Réception et assistance au maître d'ouvrage pour les levées de réserves		
Finalisation et remise du DIUO		
Coordination pendant la période de garantie de parfait achèvement		
Sous total phase réalisation		
Montant total HT		
TVA 20 %		
Montant total TTC		

En cas de groupement conjoint

Missions : nombre de jours	Cotraitant 1 :		Cotraitant 2 :	
	Nombre de jours	Montant HT	Nombre de jours	Montant HT
<u>Phase conception</u>				
Visite préalable du site				
Réunions avec le maître d'œuvre et le maître d'ouvrage				
Observations lors de l'élaboration en matière de SPS, phase APS/APD				
Ouverture et tenue du registre journal				
Ouverture et mise à jour du DIUO				
Elaboration et suivi du PGC				
Elaboration et mise à jour de la déclaration préalable				
Observations lors de l'élaboration du DCE en matière de SPS				
Participation à l'analyse des offres pour les contrats de travaux				
Sous total phase de conception				
<u>Phase réalisation</u>				
Inspections communes avec chaque entreprise				
Examen et harmonisation des PPSPS				
Mise à jour du PGC				
Visites et contrôles sur le site des mesures de SPS, rédaction et transmission des observations				
Dossier de maintenance des lieux de travail				
Participations aux réunions de chantiers, rédaction et transmission des observations				
Tenue du Registre Journal				
Mise à jour du DIUO				
Réception et assistance au maître d'ouvrage pour les levées de réserves				
Finalisation et remise du DIUO				
Coordination pendant la période de garantie de parfait achèvement				
Sous total phase réalisation				
Montant total HT				
TVA 20 %				
Montant total TTC				

Décomposition par tranches :**En cas d'entreprise unique :**

Mission	Tranche ferme	Tranche optionnelle 1	Tranche optionnelle 2	MONTANT TOTAL HT
1 – Visite du site et interventions préalables				
1 - Conception				
2 – Réalisation				
3 - Vérifications finales et attestations				
4 - Période de garantie de parfait achèvement				
TOTAL RECAPITULATIF HT				

En cas de groupement conjoint

Missions	Cotraitant 1 :	Cotraitant 2 :	MONTANT HT TOTAL
TRANCHE FERME			
1 – Visite du site et interventions préalables			
1 - Conception			
2 – Réalisation			
3 - Vérifications finales et attestations			
4 - Période de garantie de parfait achèvement			

TRANCHE OPTIONNELLE 1			
1 – Visite du site et interventions préalables			
1 - Conception			
2 – Réalisation			
3 - Vérifications finales et attestations			
4 - Période de garantie de parfait achèvement			
TRANCHE OPTIONNELLE 2			
1 – Visite du site et interventions préalables			
1 - Conception			
2 – Réalisation			
3 - Vérifications finales et attestations			
4 - Période de garantie de parfait achèvement			
TOTAL HT :			

5.4 Conséquence financière de la non-exécution ou de l'exécution d'une tranche optionnelle : application d'une indemnité de dédit ou d'un rabais

5.4.1 Indemnité de dédit en cas de non-exécution d'une tranche optionnelle

En cas de non-exécution d'une tranche optionnelle :

Il ne sera pas fait application d'une **indemnité de dédit**.

5.4.2 Rabais en cas d'exécution d'une tranche optionnelle

En cas d'exécution d'une tranche optionnelle :

Il ne sera pas fait application d'un **rabais**.

ARTICLE 6 - REGLEMENT DES COMPTES

6.1 Délai de règlement

Le délai de paiement des acomptes, des règlements partiels définitifs éventuels et du solde est de 30 jours à compter de la réception des éléments de la mission, réception validée par le maître d'ouvrage ou son représentant.

Le représentant du maître d'ouvrage est chargé des vérifications et contrôles définis au CCATP concernant les paiements.

€ HT	%	Facturation
		Phase conception
	10	Dès la remise d'avis définitif du contrôleur se rapportant aux éléments APS et APD
	20	Remise du rapport se rapportant aux documents éléments PRO
		Phase réalisation
	10	Début des travaux
	10	Milieu du chantier
		Phase réception
	10	Réception des travaux
	10	Rapport final
	10	Attestation
		Phase de garantie du parfait achèvement
	10	Levée des réserves
	10	Après accord de la commission de sécurité
	100	Total de la mission

6.2 Avance

Le marché ne fait pas l'objet d'une avance.

6.3 Modalités de paiement

Cas d'un titulaire unique

Le maître d'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du marché par : virement établi à l'ordre du titulaire (joindre les RIB)

DESIGNATION DU TITULAIRE
Nom de l'entreprise
Raison sociale
Adresse
Référence compte bancaire

Cas d'un groupement solidaire sans répartition des paiements

Le maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché par :

- virement sur un compte ouvert au nom du mandataire solidaire (joindre un RIB)
 virement sur un compte commun ouvert au nom du groupement solidaire (joindre un RIB)

DESIGNATION DU MANDATAIRE
Nom de l'entreprise
Raison sociale
Adresse
Référence compte bancaire

Cas d'un groupement solidaire avec répartition des paiements

Le maître d'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du marché selon la répartition définie ci-dessous par : virement établi à l'ordre de chacun des membres du groupement solidaire (joindre les RIB)

Cette possibilité de répartition des paiements ne saurait remettre en cause la solidarité des membres du groupement.

DESIGNATION DU COTRAITANT	PRIX TTC Préciser les tranches le cas échéant
Nom de l'entreprise Raison sociale Adresse Référence compte bancaire	
Nom de l'entreprise Raison sociale Adresse Référence compte bancaire	
Nom de l'entreprise Raison sociale Adresse Référence compte bancaire	
Nom de l'entreprise Raison sociale Adresse Référence compte bancaire	

ARTICLE 7 - PIÈCES A PRODUIRE PAR LE COCONTRACTANT

En cas d'attribution du marché, le candidat unique ou chaque cotraitant s'engage à produire, à la conclusion du contrat, les pièces mentionnées aux articles 51 à 54 du décret du 25 mars 2016.

Le candidat unique ou chaque cotraitant s'engage également à produire, tous les 6 mois jusqu'à la fin de l'exécution du marché, les pièces mentionnées aux articles D 8222- 5 ou D 8222-7 et 8 et D 8254-2 à 5 du Code du travail.

Les attestations d'assurances sont à produire dans les conditions indiquées au CCATP.

Les documents établis par des organismes étrangers sont rédigés en langue française ou accompagnés d'une traduction en français.

Si l'attribution a lieu l'année suivant celle pendant laquelle le candidat attributaire a remis l'enveloppe contenant sa candidature ou son offre, l'attestation d'assurance civile professionnelle en cours de validité, sera à remettre dans les quinze jours suivant la notification de l'attribution.

Le candidat est informé de ce que la non production de ces pièces emportera rejet de son offre et son élimination ou résiliation du contrat.

Fait en un seul exemplaire original

A le

Mention(s) manuscrite(s)

"Lu et approuvé"

Signature(s) du titulaire, mandataire(ou des) prestataire(s)

ARTICLE 8 - ACCEPTATION DE L'OFFRE

La présente offre est acceptée.

A

Le

Le pouvoir adjudicateur

Signature :